

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 15 février 2019</b>	<b>N° 2019-69</b>

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC  
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15  
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

**EXCUSE(S) :**

Monsieur François JAY.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 15 février 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2019-69</b>

---

**Convention financière 2019 entre l'association LE LAB « Lieu animé de bien vivre » et Bordeaux Métropole - Aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation de l'association le Lab « Lieu animé de bien vivre »**

L'association le Lab « Lieu animé de bien vivre » créée en 2018, a pour objet la création, l'animation et la gestion d'un tiers lieux éponyme à Lormont dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ce nouvel espace a pour ambition de rassembler et d'animer une communauté de professionnels en recherche d'un espace de travail partagé sur la rive droite, accessible, adapté à leur budget, pour le développement d'activités constitutives des fondements de l'économie sociale et solidaire aujourd'hui : la ville, le quartier et le lien social, les nouvelles mobilités, la transition énergétique et écologique, les nouvelles formes d'agriculture urbaine, le bien-être au travail et l'économie créative.

Largement ouvert sur le quartier et les riverains, ce lieu représentera également un espace de convivialité.

Il fait l'objet d'une inscription dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil régional relatif à la création de tiers lieux et se positionne en complémentarité des tiers lieux existants sur la rive droite afin de compléter un maillage de proximité (CitésLab GPV (Grand projet de ville), Coopérative des tiers lieux, COMET (Coworkings métropolitains).

Il proposera un espace travail équipé pour les travailleurs nomades, indépendants, entrepreneurs ou étudiants, un espace événements et réunions pour les associations, formateurs ou créatifs, un espace boutique-conciergerie et un espace gourmand de petite restauration, thés et cafés.

**L'offre de service :**

la capacité d'accueil s'élève à 22 personnes au maximum pour les espaces professionnels (deux salles de réunion ou bureaux ouverts, deux bureaux fermés, wifi sécurisé, imprimante et vidéoprojecteur, une cuisine partagée et un espace café).

Cette offre se décline notamment en :

- location d'espaces professionnels modulables,
- organisation d'évènements,
- organisation d'ateliers de formation ou de travail participatif,
- formules de petite restauration et boutique,
- domiciliation postale,
- conciergerie (dépôt vente de services en collaboration avec des prestataires).

## Plan d'investissement immobilier du projet

Le bâtiment nécessite des travaux d'aménagement éligibles au titre de l'investissement immobilier pour du réagencement, du cloisonnement et des travaux de mise en conformité.

Ils s'élèvent à 55 000 €, dont 30 000 € de travaux éligibles. Ils s'inscrivent dans un plan de financement global de 99 230 € pour l'année 2019 nécessaire au démarrage du projet.

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
<b>Assiette immobilière éligible</b> travaux, aménagements	30 000	<b>Autofinancement</b>	26 722	27 %
		<i>Dont emprunt bancaire</i>	14 000	14,1 %
<b>Sous-total (en €)</b>	<b>30 000</b>	<b>Prestations</b>	25 963	26,1%
<b>Investissement matériel</b>	25 000	<b>Aides à l'investissement</b>		
		Bordeaux Métropole	7 000*	7%*
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	44 230	Conseil régional	39 045	39,3%
		Ville de Lormont	500	0,5%
<b>Total (en €)</b>	<b>99 230</b>	<b>Total (en €)</b>	<b>99 230</b>	100%

\* L'intervention de Bordeaux Métropole se base sur le règlement d'intervention « tiers lieux » qui indique une participation inférieure ou égale à 25% de l'assiette éligible.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2015/0486 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015 fixant les modalités d'intervention de Bordeaux Métropole en faveur du développement des tiers lieux,

**VU** le Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire adopté en Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 2 janvier 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la Métropole bordelaise, le développement des lieux de travail collaboratif pour favoriser l'entrepreneuriat classique et l'entrepreneuriat social,

### DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 € au titre du programme immobilier du tiers lieu le Lab à Lormont porté par l'association Le lab « Lieu animé de bien vivre ».

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association le Lab « Lieu animé de bien vivre ».

**Article 3 :** d'imputer cette dépense d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2019 au chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---